

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 437-52



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2019, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 437-52 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 437 AFIN D'AJOUTER DES NORMES CONCERNANT LA CULTURE ET LA VENTE DE CANNABIS.**

Que ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement est entré en vigueur le 16 août 2019.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 16 AOÛT 2019.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
